

nées statistiques soient recueillies plus économiquement, soient transmis francs de port au département.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI TENDANT À MODIFIER LA LOI DES BREVETS.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie) demande à déposer un projet de loi (bill n° 140) tendant à modifier la loi des brevets.

—C'est un bill dont j'ai fait connaître les dispositions à la Chambre lorsque j'ai proposé le renvoi du projet de refonte des lois sur les brevets. Le présent bill contient quatre modifications projetées que l'on croit nécessaire d'opérer à cette session pour les fins qui y sont mentionnées.

L'hon. MACKENZIE KING: Quelle est la nature des modifications?

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: L'une a pour objet de faire droit aux brevets et aux inventeurs qui, par suite des dérangements causés par la guerre ont été privés de leurs brevets par annulation, faute d'avoir fabriqué l'article breveté, d'avoir payé la redevance ou d'avoir acquis les brevets dans le délai fixé. Le bill décrète aussi que le Canada pourra se prévaloir des articles concernant la réciprocité de traitement que contient la loi Nolan, adoptée par les deux chambres à Washington.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 1re fois.)

L'ENTREVUE DE M. MASSEY, PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

L'hon. CHARLES MURPHY: Les journaux du matin annoncent que le premier ministre, M. Massey, est arrivé à Victoria pour se rendre à la conférence impériale et qu'il a accordé une entrevue. D'après les dépêches, M. Massey aurait déclaré qu'il est prêt à inscrire dans les statuts de la Nouvelle-Zélande une loi établissant la réciprocité avec le Canada, et à préconiser l'adoption d'une constitution pour la fédération des nations anglaises, et l'établissement d'un exécutif impérial. Puis-je savoir si le ministère se propose de discuter ce sujet avec le premier ministre, M. Massey?

Le très hon. ARTHUR MEIGHEN (premier ministre): Le Gouvernement n'a reçu aucune demande au sujet d'une conférence avec le premier ministre de la Nouvelle-

[Le très hon. sir George Foster.]

Zélande sur ce sujet ou tout autre sujet. J'ai remarqué dans le titre du journal que le premier ministre de la Nouvelle-Zélande avait accordé une entrevue; cependant, je ne conçois pas que je sois tenu de me prononcer de nouveau, parce qu'un autre premier ministre juge à propos de donner une entrevue. Il n'y a pas eu de demande d'un entretien sur ce sujet ni sur toute autre question se rattachant à la conférence impériale.

LE TRAITÉ D'EXTRADITION.

L'hon. W. S. FIELDING: Il y a quelques jours, j'ai fait observer à mon très honorable ami le ministre de la Justice (M. Doherty) que le sénat américain avait ratifié un traité d'extradition entre le Canada et les Etats-Unis et que nous n'en avons pas eu vent ici. Je ne suppose pas que la question soit de prime importance; cependant, la session touche à sa fin et j'aimerais savoir si le ministère se propose de soumettre ce traité au parlement.

Le très hon. C. J. DOHERTY (ministre de la Justice): Le télégraphe nous a confirmé ce qui a paru dans les journaux au sujet de la ratification par le Sénat américain d'un traité aux termes duquel l'extradition devient, au Canada et aux Etats-Unis, applicable à qui abandonne sa femme. Le message nous donnait l'assurance que la nouvelle nous serait communiquée par la poste en la manière voulue. Nous avons l'intention, dès que cela sera fait, d'inviter la Chambre à ratifier le traité.

L'hon. M. FIELDING: N'avons-nous pas de copie du traité? Va-t-il falloir attendre que Washington nous fournisse un exemplaire du traité auquel le Canada est partie?

Le très hon. M. DOHERTY: Nous attendons qu'il soit régulièrement démontré que la ratification du traité est un fait accompli.

L'hon. M. FIELDING: Je parle d'un exemplaire du traité. Nous ne devrions pas attendre qu'il nous vienne de Washington.

Le très hon. M. DOHERTY: Non; je veillerai à ce que copie en soit déposée. Ce traité, qui a simplement pour objet de rendre l'extradition applicable à qui abandonne sa femme, nous avons projeté de l'annexer au projet de loi.

DEMANDE DE DOSSIER

M. McMASTER: J'aimerais à rappeler au ministre des Travaux publics—car c'est lui que cela doit regarder—qu'à la suite